



Entreprise a fait faillite

Par **baboun**, le **08/02/2008** à **18:25**

bonjour,

j'ai acheté il y a 2 ans un systeme osmoseur d'eau, et pour cela j'i souscrit a un pret sofinco (partenaire de l'entreprise) qui me coute de l'argent tous les moi. mais depuis juin 2007 cette entreprise a fait faillite pour manque d'actif (vu sur le net. "orqua hydrologie" au mans). je continue a etre prélevé alors que l'on ne m'a jamais mis au courant!

puis je faire opposition aux prélèvements a venir sans courir de risque?
puis-je récupérer l'argent depuis cette date?

merci d'avance pour vos réponses.

cordialement